



COMMUNE DE VALERGUES
PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
du 16 DECEMBRE 2019

Le seize décembre deux mille dix-neuf, à 18 heures 30, en mairie de Valergues, s'est tenu la séance du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire Jean Louis BOUSCARAIN.

Date de convocation : 05 décembre 2019

Date de publication : 18 décembre 2019

Présents :

Mmes POHL Catherine DUBOIS-LAMBERT Sandrine TORTAJADE Céline
MM. BOCQUET Philippe BOUSCARAIN Jean-Louis DIDER Renaud
LIGORA Gérard LIBES Pierre PECQUEUR Fabrice
SUAU Jean-Louis BREYSSE Clarisse

Nombre de conseillers municipaux	19
Membres en exercice	19
Membres présents :	10/11*
Pouvoirs :	6
suffrages exprimés :	16/17*
TOTAL	16/17*
<i>* 10 présents de la Q1 à Q3 11 présents de la Q4 à Q21</i>	

Pouvoirs

ROVIRA Louis à BOUSCARAIN Jean-Louis
FOUTIEAU Patrice à PECQUEUR Fabrice
ASTIER Stéphanie à DUBOIS-LAMBERT Sandrine
DUCROT François à TORTAJADE Céline
MARTINEZ Eloi à BOCQUET Philippe
ALEYRANGUES Patrick à SUAU Jean-Louis

Absents excusés :

DERAI Alexandra ESCALA Brigitte

Céline TORTAJADE est désignée secrétaire de la séance.

L'ordre du jour portera sur les points suivants :

Monsieur le Maire demande au conseil de rajouter la question 20 et la question 21 (qui sera proposée au vote près la question 13).

1.	Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2019
2.	Convention : participation financière de Valergues aux travaux de reprise des caniveaux Av. Frédéric Mistral
3.	Eclairage public 2020 à 2022 – Choix du prestataire
4.	Marché entretien espaces verts et voiries 2020 à 2022 – Choix du prestataire
5.	Convention : 8000 arbres (Conseil Départemental de l'Hérault)
6.	DETR 2020 Aménagement carrefour école
7.	DETR 2020 Vidéosurveillance
8.	Indemnités Trésorier 2019
9.	Déclassement d'une partie voirie communale
10.	Cession d'une partie voirie communale
11.	Acquisition parcelles A1007 - A1140 - A1141
12.	Acquisition parcelle A1602
13.	Acquisition parcelle A282
21.	Avenant à la mission de maîtrise d'œuvre Plaine des Sports C. Huet
14.	Création terrain de grands jeux d'entraînement Plaine des Sports C. HUET (choix des prestataires)
15.	Mission contrôle technique et Mission coordination sécurité et protection de la santé concernant la création d'un terrain de grands jeux d'entraînement Plaine des Sports C. HUET (choix du prestataire)
16.	Aide exceptionnelle intempéries des 22 et 23 octobre 2019 (300 €)
17.	Aide exceptionnelle séisme du TEIL du 11 novembre 2019 (200 €)
18.	Motion en défaveur du nouveau réseau de proximité de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques)
19.	Vœu : Maintien de la Ligne Nouvelle Montpellier/Perpignan (LNMP)
20.	Participation pour raccordement Enedis
	Questions diverses : Distributeur de billets

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2019

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0



COMMUNE DE VALERGUES
PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
du 16 DECEMBRE 2019

2. Convention : participation financière de Valergues aux travaux de reprise des Caniveaux Av. F. Mistral

Les besoins en eau potable pour la défense incendie de l'opération ZAC Ste Agathe (Les Roselières) ont nécessité le renouvellement et redimensionnement de la canalisation d'eau potable de l'Avenue Frédéric Mistral, identifiée comme limitante dans la modélisation des réseaux préalable à l'opération d'urbanisme. Le partage du financement pour ces travaux a été porté par l'Agglomération et la Société Publique l'Or Aménagement et a été entériné par une convention spécifique. L'opportunité de procéder à la reprise intégrale de la voirie est apparue en cours de chantier et a été réalisée dans le cadre de la convention précitée. La reprise des caniveaux bordant la voirie a été souhaitée par la commune, de façon qualitative par la mise en place de caniveaux en pavés. Pour assurer la cohérence avec les travaux précités, la pose des caniveaux a été entreprise par TP Sud dans le cadre du marché à bons de commande pour la réalisation de travaux de pose de canalisations en tranchée ouverte. En conséquence, la commune prendra à sa charge : réfection du caniveau (70 m² de pavés), réfection du trottoir en début de voirie (26 m² d'enrobés, 18 m² d'enrobés en couleur), le remplacement des tôles de passage aux accès particuliers.

Le montant dû par la mairie est estimé sur la base des métrés et coûts unitaires du marché à bons de commande :

- 22 111,82 € HT (montant des travaux avec révision)
- 884,47 € maîtrise d'œuvre.

Soit un montant total à charge de la commune de Valergues de 22 996,29 € HT

Cette participation financière sera formalisée dans une convention entre l'Agglomération du Pays de l'Or et la commune de Valergues. Sur la base de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière de la commune de Valergues aux travaux de reprise des caniveaux Av. Frédéric Mistral.

Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

3. Choix du prestataire - Eclairage public 2020 à 2022

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation pour renouveler le marché d'entretien de l'éclairage public a été lancée le 07/10/2019. Une publication a été faite sur le site internet et sur le site « Achatpublic.com ». Une seule offre a été déposée, il s'agit de l'entreprise SPIE CITYNETWORKS. La commission d'appel d'offres réunie le 11/12/2019 a validé l'offre reçue de cette entreprise. Monsieur le Maire propose de valider le choix de la commission d'appels d'offres et de retenir la proposition de l'entreprise SPIE CITYNETWORKS selon les montants suivants :

- 55 euros HT par point lumineux soit pour 466 points lumineux : 25 630 € HT
- Pose d'un luminaire fourni par la commune : 87 € HT
- Dépose d'un luminaire existant : 64 € HT

Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

Arrivée de Clarisse Breysse à 18 h 45

4. Choix du prestataire – Marché entretien espaces verts et voiries 2020 à 2022

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour l'entretien des rues, des places ainsi que des espaces verts le 21/10/2019. Une publication a été faite sur le site internet et sur le site « Achatpublic.com ». Deux offres ont été déposées :

- REGIE EMPLOIS SERVICES DU PAYS DE LUNEL56 874 € HT,
- CAMIN VERDE – SARL MANAJYD89 770 € HT.

La commission MAPA réunie le 04/12/2019 a validé l'offre de l'entreprise REGIE EMPLOIS SERVICES DU PAYS DE LUNEL pour la somme de 56 874 € HT qui se décompose en :

- Nettoyage des rues et places 8 989 € HT
- Entretien annuel des espaces verts 40 939 € HT
- Entretien annuel du Jardin des Cigales 6 946 € HT

Monsieur le Maire propose de valider le choix de la commission MAPA et de retenir la proposition de l'entreprise REGIE EMPLOIS SERVICES DU PAYS DE LUNEL selon les montants détaillés ci-dessus.

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0



COMMUNE DE VALERGUES
PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
du 16 DECEMBRE 2019

5. Convention 8000 arbres

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de son action « Hérault Environnement », le Département a lancé le projet "8 000 arbres par an" pour l'Hérault. Cette action volontariste vise à encourager les communes à intégrer des arbres dans leurs projets d'aménagements.

Les principes de cette opération sont les suivants :

- les sites retenus peuvent être multiples : une aire de jeux, un boulodrome, un espace public, une esplanade, une cour d'école ...
- les arbres sont choisis dans un panel de six essences adaptées aux territoires (littoral, plaine, piémont, montagne...): micocoulier, arbre de Judée, tilleul à petites feuilles, érable champêtre, érable plane, tamaris commun. Ils sont d'une taille significative (circonférence du tronc entre 8 et 14 cm) ;
- ils présentent un caractère mellifère propice aux abeilles ;
- le Département assure l'achat et la livraison ;
- la commune prend en charge les plantations soit en régie, soit avec des associations, des écoles, des collèges ou tout autre partenaire ;
- des mesures d'accompagnement seront proposées par le Département pour assurer le succès de la plantation (fourniture d'un guide relatif aux techniques de plantations : période de plantations, caractéristiques des fosses, du tuteurage / haubanage, suivi d'arrosage, etc. et actions de formation).

Ces plantations ayant vocation à être affectées à l'usage du public ou à un service public communal (écoles maternelles et élémentaires, voies communales, aires de jeux, places publiques, autres espaces publics communaux), celles-ci seront cédées à la Commune à l'amiable et à titre gratuit, sans déclassement préalable, conformément à l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

A cet effet, la commune, à réception des sujets, sera responsable de leur entretien, et contribuera à la réussite de l'opération par la qualité et le suivi des prestations liées à la prise de la végétation.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter la cession à l'amiable et à titre gratuit, sans déclassement préalable, conformément à l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques de 20 arbres (6 micocouliers. 3 arbres de Judée, 4 tilleuls à petites feuilles, 4 érables champêtre, 3 tamaris commun) ;
- d'affecter ces plantations à l'espace public communal suivant : Avenue du petit Nice, le long de la Viredonne ;
- d'autoriser le maire à signer au nom et pour le compte de la Commune tous les actes relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

6. DETR 2020 Aménagement carrefour écoles

Monsieur le Maire expose qu'une demande de subvention sera demandée pour la sécurisation des abords de l'école primaire Marcel Pagnol et de l'école maternelle Les Galinettes. Ce projet, dont le coût prévisionnel s'élève à 162 369 € HT, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) selon le plan de financement suivant :

➤ DETR 2020	40 %	64 947.60 €
➤ REGION OCCITANIE (Bourg centre)	25 %	40 592.25 €
➤ Autofinancement commune + Département (ARS).....	35 %	<u>56 829.15 €</u>
Coût total		162 369 € HT

Le projet sera réalisé, en fonction des notifications des aides financières.

Le conseil devra valider le projet « sécurisation des abords de l'école primaire Marcel Pagnol et de l'école Les Galinettes, solliciter une subvention au titre de la DETR 2020 et autoriser Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la collectivité territoriale toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de ce dossier.

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0



COMMUNE DE VALERGUES
PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
du 16 DECEMBRE 2019

7. DETR 2020 Vidéosurveillance

Monsieur le Maire expose qu'une demande de subvention sera demandée pour la mise en place d'un système de vidéosurveillance en entrée et sortie de village.

Ce projet, dont le coût prévisionnel s'élève à 18 774.03 € HT, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) selon le plan de financement suivant :

➤ DETR 2020	50 %	9 387.01 €
➤ Autofinancement commune	50 %	9 387.02 €
Coût total		18 774.03 € HT

Le projet sera réalisé, en fonction des notifications des aides financières.

Le conseil, devra valider le projet « mise en place d'un système de vidéosurveillance en entrée et sortie de village », solliciter une subvention au titre de la DETR 2020 et autoriser Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la collectivité territoriale toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de ce dossier.

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

8. Indemnités trésorier 2019

Conformément au décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat, et l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires, il est proposé au conseil de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an, au titre de l'année 2019 calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité, d'un montant de 122,62 €, à Madame FERNANDEZ, Receveur Municipal depuis le 1^{er} octobre 2019.

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

9. Déclassement d'une partie de voirie communale sans enquête publique





COMMUNE DE VALERGUES
PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
du 16 DECEMBRE 2019

Le bien communal (il s'agit d'une partie du chemin de Ste Colombe) sis entre les parcelles A1590/1591 et A1596/1597, l'ancienne RN 113 et la voie ferrée (voir plan page 4/9) était à l'usage de voirie communale. Aujourd'hui ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où il n'y a plus depuis longtemps de circulation de véhicules. En effet, cette partie de voie est inutilisée depuis plus de 30 ans suite à la fermeture du passage à niveau au bout de l'Avenue des Pins.

Il résulte donc de cette situation une désaffectation de fait de ce bien. Monsieur le Maire propose de constater la désaffectation du bien, sis entre les parcelles A1590/1591 et A1596/1597, l'ancienne RN 113 et la voie ferrée, du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal.

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

10. Cession d'une partie de voirie communale

Dans le cadre du transfert de compétences des Zones d'Activités Economique, l'Agglomération du Pays de l'Or a pour projet la réalisation de l'extension de la ZAE Les Jasses de Valergues. Pour ce faire, l'Agglomération du Pays de l'Or doit acquérir le foncier nécessaire à la bonne réalisation de l'opération. Monsieur le Maire expose que la commune a reçu une demande de l'Agglomération du Pays de l'Or qui souhaite acquérir une partie d'une voie inutilisée par le public (depuis plus de 30 ans suite à la fermeture du passage à niveau au bout de l'Avenue des Pins) sise entre les parcelles A1590/1591 et A1596/1597, l'ancienne RN 113 et la voie ferrée (voir plan ci-dessus). Monsieur le Maire propose au conseil de valider la cession de ce terrain à l'euro symbolique. Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

11. Acquisition parcelles A1007 – A1140 – A 1141

Les propriétaires en indivision souhaitent céder à la commune à l'euro symbolique les parcelles suivantes A1007 (47 m²) – A1140 (50 m²) – A1141 (22 m²) qui sont des délaissés de voiries (Chemin des Lognes). Monsieur le Maire propose au conseil de valider la cession des parcelles ci-dessus référencées à l'euro symbolique. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

12. Acquisition parcelle A 1602

Les propriétaires en indivision souhaitent vendre à la commune le terrain suivant : A 1602 Les Olivettes de 2 326 m². Cette parcelle est située en zone A (agricole) inondable. La commune propose de l'acquérir au prix de 1,40 €/m², soit 3 256,40 €. Sur la base de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à se porter acquéreur de cette parcelle au prix indiqué. Les frais de notaire seront à la charge de la collectivité.

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

13. Acquisition parcelle A 282 + remise

Les propriétaires en indivision souhaitent vendre à la commune le terrain avec remise cadastré A 282 Chemin de Bouisset d'une surface 153 m². Cette parcelle est située en zone UA inondable (zone rouge Ru du PPRI). La commune propose de l'acquérir au prix de 55 000,00 €. Cette parcelle comprenant une remise, située au centre du village, permettrait de stocker du matériel des services techniques. Sur la base de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à se porter acquéreur de cette parcelle au prix indiqué. Les frais de notaire seront à la charge de la collectivité.

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

21. Avenant à la maîtrise d'œuvre – Plaine des Sports Claude Huet

Considérant que les terrains, sur lesquels l'opération devait être réalisée, n'ont été classés en zone sportive qu'après approbation du PLU. Ce dernier ayant été retardé dès lors qu'il fallait en préalable que le SCOT du Pays de l'Or ait été approuvé ;

Considérant que l'approbation du SCOT du Pays de l'Or est intervenue le 25 juin 2019, alors qu'elle aurait dû l'être en avril 2019 ; le PLU de la commune de VALERGUES a donc été approuvé lors du conseil municipal du 03 juillet 2019. Trois mois ont été nécessaires pour les recours, y compris celui de l'Etat ; donc, à partir du 03 octobre 2019 ;



COMMUNE DE VALERGUES
PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
du 16 DECEMBRE 2019

Considérant que le Conseil Départemental avait accordé une subvention de 94 700 € par délibération du 25/06/2018 sur la base d'un dossier concernant uniquement le terrain de sport ;

Considérant que cette subvention prend fin le 03 janvier 2020, il convient, pour ne pas perdre cette somme, de passer un avenant permettant de sortir le vestiaire de la tranche ferme et de basculer ce futur aménagement dans la tranche conditionnelle n° 1, le forfait de rémunération restant inchangé.

A cet effet, la mission de maîtrise d'œuvre doit être régularisée par un avenant.

Jean-Louis SUAU vote contre

Pour : 16 Contre : 1 Abstentions : 0

14. Création terrain de grands jeux d'entraînement Plaine des Sports C. HUET (choix des prestataires)

Par délibération n°02/26 06 2019 du 26 juin 2019, le conseil municipal a validé le lancement d'un marché à procédure adaptée pour la création d'un terrain d'entraînement en terrain naturel avec éclairage de catégorie 6.

Une consultation a été lancée pour la réalisation des travaux concernant la création d'un terrain de grands jeux d'entraînement Plaine des Sports C. HUET (3 lots). La commission d'appels d'offres réunie le 11 décembre 2019 a choisi les entreprises pour les 3 lots.

Lot 1 : SOL SPORTIF - ARROSAGE

5 propositions ont été reçues. 1 proposition hors délai, 1 proposition non appropriée et 1 proposition non conforme donc irrégulière. 2 propositions ont été analysées décomposées comme suit :

- ARNAUD SPORT : 399 665.15 € HT
- PARCS ET SPORTS / GUINTOLI : 489 797.80 € HT

La commission a retenu l'offre de l'entreprise ARNAUD SPORT pour la somme de 399 665.15 € HT.

Lot 2 : CLOTURE - SERRURERIE

2 propositions ont été reçues décomposées comme suit :

- ESPACS : 51 440.00 € HT
- GAIA CLOTURE SYSTEME : 45 500.00 € HT

La commission a retenu l'offre de l'entreprise GAIA CLOTURE SYSTEME pour la somme de 45 885.00 € HT.

Lot 3 : ECLAIRAGE

2 propositions ont été reçues décomposées comme suit :

- EPSIG : 84 210.00 € HT
- SPIE CITYNETWORKS : 77 692.50 € HT

La commission a retenu l'offre de l'entreprise SPIE CITYNETWORKS pour la somme de 77 692.50 € HT

Le conseil est invité à valider les 3 lots pour un montant total de : **522 857.65 € HT.**

Jean-Louis SUAU vote contre. Philippe BOCQUET et Clarisse BREYSSE s'abstiennent.

Pour : 13 Contre : 1 Abstentions : 3

15. Choix du prestataire – Mission contrôle technique et mission coordination sécurité et protection de la santé concernant la création terrain de grand jeux d'entraînement Plaine des Sports C. HUET

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire dans le cadre des travaux de création d'un terrain grands jeux d'entraînement à la Plaine des Sports Claude Huet de désigner :

- un bureau de contrôle technique général,
- un coordonnateur SPS (Sécurité Protection de la Santé),
- un laboratoire de contrôle sols sportifs.

Lot 1 : bureau de contrôle technique général

Une consultation a donc été lancée et 3 offres ont été reçues :

- BUREAU VERITAS CONSTRUCTION : 3 000.00 € HT,
- DEKRA : 3 200.00 € HT,
- QUALICONSULT : 2 320.00 € HT.

La commission a retenu le bureau QUALICONSULT pour un montant de 2 320.00 € HT.



COMMUNE DE VALERGUES
PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
du 16 DECEMBRE 2019

Lot 2 : Coordonnateur Sécurité Protection de la Santé (SPS)

Une consultation a donc été lancée et 4 offres ont été reçues :

- BUREAU VERITAS CONSTRUCTION (5 visites) : 2 737.50 € HT,
- DEKRA (6 visites) : 1 760.00 € HT,
- QUALICONSULT (5 visites) à : 2 300.00 € HT,
- APAVE (1 visite / quinzaine, soit 10 visites) : 2 160.00 € HT.

La commission a retenu le bureau APAVE pour un montant de 2 160.00 € HT.

Lot 3 : Laboratoire de Contrôle sols sportifs

Une consultation a donc été lancée et 1 offre a été reçue :

- LABOSPORT : 2 995.00 € HT.

La commission a retenu le laboratoire LABOSPORT pour un montant de 2 995.00 € HT.

Le conseil est invité à valider les propositions ci-dessous :

- ✓ QUALICONSULT pour un montant de 2 320.00 € HT.
 - ✓ bureau APAVE pour un montant de 2 160.00 € HT.

 - ✓ laboratoire LABOSPORT pour un montant de 2 995.00 € HT.
- Soit un total pour les 3 lots : 7 475.00 € HT.

Jean-Louis SUAU vote contre

Pour : 16 Contre : 1 Abstentions : 0

16. Aide exceptionnelle intempéries des 22 et 23 octobre 2019 (300 €)

Considérant l'épisode méditerranéen des 22 et 23 octobre 2019 qui a impacté la quasi-totalité du département, Monsieur le Maire propose que la commune de Valergues s'associe au mouvement de solidarité en faveur des communes sinistrées et verse une somme de 300 € à l'Association des Maires de l'Hérault qui se chargera de reverser ladite somme en faveur des communes les plus durement touchées.

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

17. Aide exceptionnelle séisme de TEIL du 11 novembre 2019 (200 €)

Le 11 novembre 2019, un séisme d'une magnitude de 5.4 sur l'échelle de Richter a frappé la ville de Teil en Ardèche. La commune a subi des dégâts considérables et exceptionnels qui se chiffrent en millions d'euros. A ce jour, 895 habitations sont touchées, de nombreux édifices publics sont détruits : 4 écoles, l'espace culturel, 2 églises, le centre socioculturel, de nombreuses voiries, une partie de l'hôtel de ville. Le maire de Teil a lancé un appel solennel au don à toutes les communes et intercommunalités de France. La commune souhaiterait s'inscrire dans cette démarche de solidarité. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à la commune de TEIL d'un montant de 200 €.

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

18. Motion en défaveur du nouveau réseau de proximité de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques)

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a engagé une démarche visant à réorganiser l'ensemble de son réseau territorial et de ses implantations sous l'autorité du ministre de l'action et des comptes publics.

Cette démarche s'appuie sur une vision pluriannuelle des suppressions d'emplois à la DGFIP, la montée en puissance du numérique et se traduit par :

- des suppressions de trésoreries de proximité, qui seraient renommées « services de gestion comptable »,
- la mise en place de conseillers comptables,
- la réduction du nombre et le regroupement de services des impôts des particuliers (SIP), de services des impôts des entreprises (SIE), de services de la publicité foncière (SPF) et d'autres services plus spécialisés (les services locaux de contrôle fiscal par exemple),
- des transferts de services au sein des départements et de grandes villes vers d'autres territoires.



COMMUNE DE VALERGUES
PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
du 16 DECEMBRE 2019

Pour la commune de Valergues, cela se traduirait par la suppression de la Trésorerie de Mauguio. Il est proposé au Conseil municipal de Valergues de demander au gouvernement et aux autorités de la DGFIP le maintien et le renforcement d'un réel service public de proximité.

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

19. Vœu : maintien de la Ligne Nouvelle Montpellier/Perpignan (LNMP)

La Ligne Nouvelle Montpellier perpignan (LNMP) est qualifiée de projet d'intérêt général (PIG) depuis le 29/01/2016. En effet, ce projet s'inscrit dans l'objectif d'amélioration des liaisons de l'arc méditerranéen et du grand Sud au regard des flux nationaux avec l'Espagne. Il répond à des objectifs de saturation de la ligne classique, de création d'un service à haute fréquence le long de l'axe littoral. Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable au soutien du projet de La Ligne Nouvelle Montpellier perpignan (LNMP) ainsi que sa réalisation dans les meilleurs délais.

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

20. Participation pour raccordement ENEDIS

Vu la demande d'instruction d'urbanisme PC 34 321 19 A0036 déposée par la SCI MAS DE COMBES, sur la parcelle cadastrée C 957,

Considérant la réponse d'ENEDIS, qui précise que, dû à une contrainte sur le réseau existant, le projet n'est pas raccordable en l'état,

Considérant que pour remédier à cela, il est nécessaire de procéder et de programmer des travaux de renforcement/extension, préalable pour permettre le raccordement de ce projet au réseau de distribution public,

Considérant que l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, Hérault Energies, après information, devra procéder à une mise à niveau du réseau électrique,

Considérant qu'Enedis ne pourra reformuler un avis chiffré qu'à l'issue de la réponse d'Hérault Energies,

Considérant que conformément à l'article L 332-15 du code de l'urbanisme selon lequel cette contribution financière peut être mise à la charge du pétitionnaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil, demande une participation pour les travaux de renforcement/extension du réseau électrique dans le cadre de l'instruction précitée, et dit que cette contribution sera à la charge du pétitionnaire.

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

Questions diverses

DISTRIBUTEUR DE BILLETS / SOLUTION DE LA BRINK'S :

A charge de la Collectivité	A charge de la Brink's
Trouver un lieu et l'aménager avec mise aux normes sécuritaires ou création kiosque (fourni par Brink's qui reste propriétaire du kiosque) – DEVIS fourni par Brink's (exemple : travaux maçonnerie d'adaptation)	Audit et proposition d'aménagement du site
Fourniture des lignes téléphoniques et alimentation électrique	Fourniture, installation et gestion complète d'un automate de retrait (alarmes, surveillance...)
	Maintenance des matériels effectuée par un réseau de partenaires (6/7 jours)

Fonctionnement :

- ✓ Engagement sur 5 ans à compter de la mise en service
- ✓ Prestation clé en main sous forme d'un FORFAIT D'ABONNEMENT DE 1 500 € HT.
Dégressivité en fonction du nombre de transactions mensuelles : entre 1 500 € et 600 €/mois selon le nombre de retraits (ex. 4 000 retraits/mois = 900 € HT/mois à charge ; 1 000 retraits/mois = 1 350 €/mois)



COMMUNE DE VALERGUES
PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
du 16 DECEMBRE 2019

- Possibilité de faire appel à des banques (pas de forfait d'abonnement)
- Autres solutions : possibilité de retirer de l'argent au Bureau de tabac de Valergues
- Aujourd'hui pas possible de mettre en œuvre ce projet car pas inscrit au budget
- Dépenses à inscrire au budget 2020

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 19 h 45.

Le Maire, Jean-Louis BOUSCARAIN